

Camping des Castors – 6830 Bouillon

Mise à disposition de Terrain(s) pour camp à Bouillon

A retourner signé par Email : info@castor.be ou par fax : 071/76.19.26 ou par courrier (réf : AVP7/location/contrat location terrain Bouillon)

Adresse : Chemin de Maqua (rue de Germauchamps) à 6830 Bouillon (Province de Luxembourg)

Entre d'une part :

L'association sans but lucratif « Les Castors CJJM » dont le siège social est situé à 6250 Aiseau, rue du Faubourg 16, représenté valablement par Achille Verschoren Directeur

Et d'autre part : L'organisateur

Identité de la personne qui rédige le formulaire et qui engage sa responsabilité ou celle de son association.

Nom et prénom du responsable :		
Agissant au profit du : groupement		
Rue :			N°
Code :	Localité		
Tél :		Fax :	
GSM :		e-mail:	

Identité du responsable du camp, qui sera présent sur place pendant toute la durée du camp (obligatoire)

Nom et prénom du responsable du camp :		
Tél :	GSM :	Email :	

Remarque : vous devez prendre obligatoirement contact avec l'administration communale de Bouillon www.bouillon.be

De commun accord, il est convenu comme suit :

Date de réservation :	Cochez le smile de votre choix			Remarque(s)
☺ 1 ^{ère} quinzaine de juillet (*)	Du :	Au :	
☺ 2 ^{ème} quinzaine de juillet (*)	Du :	Au :	
☺ 1 ^{ère} quinzaine d'Août (*)	Du :	Au :	
☺ 2 ^{ème} quinzaine d'Août (*)	Du :	Au :	
☺ Autres Dates (week-end, etc..)	Du :	Au :	

(*) **Remarque :** la location du terrain se fait uniquement et forfaitairement par quinzaine (du 1 au 15 et du 16 au 31). La prairie doit être dégagée au plus tard le dernier jour de la quinzaine.

Conditions générales de mise à disposition du/des terrain(s)

	Terrain(s) ou partie(s) de Terrain voir plan d'implantation en annexe – page 4	Le Prix Participation aux Frais. Hors Taxes & déchets	Nombre de places Maximum	Nombre de personnes prévues pour votre Camp
☺	1 ^{ère} Partie du Camping	1 ^{ère} C	500 €. / ½ Ha.	50 personnes
☺	2 ^{ème} partie du Camping	2 ^{ème} C	500 €. / ½ Ha.	50 personnes
☺	Tout le Terrain de Camping	1 ^{ère} C + 2 ^{ème} C	750 €. / 1 Ha.	100 personnes
☺	1 ^{ère} partie de la prairie	1 ^{ère} P	500 €. / ½ Ha.	50 personnes
☺	2 ^{ème} partie de la prairie	2 ^{ème} P	500 €. / ½ Ha.	50 personnes
☺	Toute la prairie	1 ^{ère} P + 2 ^{ème} P	750 €. / 1 Ha.	100 personnes
☺	Camping + Prairie	1 ^{ère} C + 2 ^{ème} C + 1 ^{ère} P + 2 ^{ème} P	1.400 €. / 2 Ha.	+ de 100 personnes Forfait

Camping des Castors – 6830 Bouillon

Modalité de paiement :		
<input type="checkbox"/>	Montant total de la location du terrain	€.

Acompte sur location terrain → à payer à la réservation :		Montant
<input type="checkbox"/>	Acompte 75 % du montant total de la location :	€.

1. Solde → à payer 15 jours avant le début du camp :		
<input type="checkbox"/>	Solde : 25 % du montant de la location :	
<input type="checkbox"/>	Caution (Obligatoire) :	175 €.
	Total du solde :	

2. Taxes et déchets → à payer 15 jours avant le début du camp :				
	Description	Montant (1)	Nombre (2)	Total : (1 x 2 =)
<input type="checkbox"/>	Taxe communale : <i>(nombre de jours x le nombre de personne au camp x le montant de la taxe)</i>	€.	Nbre d'enfants :	€.
<input type="checkbox"/>	+ Taxe communale Déchets :	€.		€.
1 & 2 à payer 15 jours avant le début du camp.				Total du solde : €.

La mise à disposition d'un Terrain ne représente en aucun cas un contrat de type location, ni un bail commercial.

Fait en double exemplaire à :		(date) Le	
Signature de l'organisateur : Personne responsable	Pour accord :		

Adresses utiles : *(sous réserve des dernières mises à jour)*

Responsable Terrain à Bouillon	0495/29.32.53	Bonbonne de Gaz : Serson	061/466036
Pierazzo Marc		Commande de bois, de perches	Tél. 061/413351
Fermier : Van Iseghem Oscar	061/466358	La Renardière :	Fax : 061/413491
Fermier Calet Benoît	0495/77.51.32		
	0499/23.25.98		

Ville de Bouillon :

1 Place Ducale - 6830 Bouillon Tel : 061/46.74.11- Fax : 061/46 80 48

Email : commune@bouillon.be - Website : www.bouillon.be

Division Nature et Forêt : Cantonnement de Bouillon - Responsable : Pierre Gigounon

Rue du Routy, 10 - 6850 Paliseul Tél : 061/23 08 80 - Fax : 061/ 46 52 54

Email : bouillon.cantonnement.dnf.dgarne@spw.wallonie.be

Website : <http://environnement.wallonie.be>

Camping des Castors – 6830 Bouillon

Règlement pour la mise à disposition (location) de terrain(s) à Bouillon

1. La mise à disposition d'un terrain se fait par quinzaine (au forfait).
2. Le montant de la mise à disposition de terrain(s) ne comprend pas les charges, les taxes communales obligatoires, ni les frais liés à la gestion des déchets, (à déclarer et à payer à la Ville de Bouillon), ni aucun autre frais...
3. L'organisateur s'engage à respecter la réglementation communale. (*Voir ordonnance de Police relative à l'établissement de camps de vacances*).
Il en outre tenu de déclarer son camp (durée du séjour, nombre d'enfants, encadrement, etc...)
 - **Adresse de l'administration communale de Bouillon : Place Ducale, n°1 à 6830 Bouillon.**
4. Dépôt d'ordures et tri des déchets (voir réglementation communale)
Les ordures doivent être rangées et triées dans des sacs poubelles marqués obligatoirement à l'effigie de l'entité de Bouillon et déposées au parc à conteneurs. Les bouteilles, cartons, encombrants, etc... seront évacués par l'organisateur au plus tard le jour de son départ.
5. Les bâtiments, les locaux, et le matériel qui équipe, doivent être utilisés suivant leur destination normale et les organisateurs doivent prendre toutes les mesures nécessaires pour assurer leur protection contre tout usage abusif.
L'organisateur assume l'entière responsabilité des dommages qu'ils pourraient provoquer à ses membres, aux tiers et aux installations.
6. L'organisateur veillera au respect de la quiétude du voisinage (bruits, nuisances, musiques, parking sauvage ...)
 - A/L'occupation de terrain(s) se fait le 1^{er} jour de la quinzaine louée à 10h00 au plus tôt.**
 - B/ toute la durée de la quinzaine réservée**
 - C/ Le terrain est libéré le dernier jour de la quinzaine l'après-midi à 14h00 au plus tard****N.B. Les points A et C peuvent être dérogés, moyennant l'accord signé du responsable.**
7. **Nettoyage - respect de l'environnement (rivière, bois, chemins, sentiers...):**
 - Le Terrain doit être restitué en bon état de propreté, il sera nettoyé, tous les déchets seront évacués (voir point 4), les feuillées seront rebouchées correctement, l'emplacement, éventuel, du feu de camp sera entièrement nettoyé. Toutes les pierres, bois, piquets, etc... seront démontés, enlevés et évacués...
 - Les papiers et déchets jonchant les abords et parterres extérieurs seront ramassés et évacués.
 - Si le terrain est jugée « mal nettoyée », l'asbl « Les Castors CJJM » se réserve le droit de remettre le terrain en état moyennant une retenue sur la caution : un minimum de **100 €**, voire de la totalité **175 €**, si le nettoyage est important.**
8. Le preneur prendra toutes les mesures de sécurité et veillera à ce qu'elles soient strictement respectées par son personnel d'organisation et de surveillance. Il sollicitera à ses frais, si nécessaire ou obligatoire, la visite du service prévention Incendie de la ville de Bouillon, ou de tout organisme habilité à inspecter les camps (AFSCA, ONE, etc...)
En cas de transgression des règles de sécurité et de carence du preneur, l'asbl « Les Castors CJJM » se réserve le droit de prendre, aux frais du preneur, les mesures d'urgence nécessaire.
Ce faisant, l'asbl « Les Castors CJJM » n'engage aucunement sa responsabilité.
9. Pendant la durée de l'occupation, un membre désigné par l'asbl « Les Castors CJJM » sera chargé de s'assurer que tout est en ordre et aura accès, sans restriction, aux différents terrains.
10. L'asbl « Les Castors CJJM » décline toute responsabilité en cas d'accident et/ou de vol.
11. **Toute réservation d'un terrain n'est définitive qu'après les conditions suivantes :**
 - Paiement à la réservation d'un acompte de 75 % sur le compte IBAN : BE21 7320 3250 9603 - BIC : CREGBEBB**
 - Renvoi du présent contrat signé dans les quatorze jours.**
 - Paiement du solde + taxes + déchets 15 jours avant le camp**
 - Et paiement d'une caution 175 €. 15 jours avant le camp****N.B.** en cas de désistement, même motivé, l'acompte n'est pas restitué.
La non observance des conditions et des délais décrits ci-dessus entraînera la libre disposition des Terrains par l'asbl « Les Castors CJJM ».
12. Pour confirmer la mise à disposition de terrain(s), il suffit de renvoyer le contrat signé (pages 1 et 2) et de verser l'acompte (75%) sur le compte des Castors : **IBAN : BE21 7320 3250 9603 - BIC : CREGBEBB**
13. **Responsable du Terrain sur place : Pierazzo Marc (La Renardière à Bertrix) GSM : 0495/29.32.53**

Camping des Castors – 6830 Bouillon

